

Décision

Générale

colonial

Décision n° 549 du 17 mai 1963 :

n° 549

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 mai 1963

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro

31 mai 1963

TEXTE INTÉGRAL

Le Jury de l'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle session 1963, Centre de Djibouti, est composé comme suit : Président : M. Herveux, Proviseur du Lycée de Djibouti ; Secrétaires : M. Liccioni, Directeur du Centre de Formation professionnelle ; M. Muzotte, Directeur d'Ecole ; M. Parisse, Instituteur. Surveillance : MM. Jouquin, Grout, instituteurs ; Mmes Gaumont, Aucouturier, Houeix, Andreucci, institutrices. Correction oral de contrôle et épreuves orales obligatoires Mathématiques : M. Guilabert ; M. Achard, chargé d'enseignement; Composition française : Mile Chedoux, professeur certifiée ; M. Lagrée, instituteur. Orthographe – question : Mme Saxel, professeur certifiée ; Mme Morançais, chargée de cours. Anglais : M. Orhand, adjoint d'enseignement ; Mile Labrousse; professeur licenciée contractuelle. Allemand : Mile Labrousse, professeur licenciée contractuelle : M. Stamm, instituteur. Italien : Mile Labrousse, professeur licenciée contractuelle : M. Herveux, proviseur du Lycée. Espagnol : M. Levallois, Secrétaire général de la C.F.S. ; Mme Fourquet ; Mme Sauvageot, institutrice. Latin : M. Herveux, proviseur du Lycée ; Mile Chedoux, professeur certifiée. Sciences physiques et d'observation : Mme Cornée, professeur licenciée contractuelle ; M. Morançais, chargé de cours. Histoire – géographie : M. Comba, professeur de C.E.G. : Mme Thioulouse, chargée de cours. Arabe: M. le Capitaine Garbay, diplômé de langues orientales ; M. le Sergent-Major Farah, interprète du Bureau d'Etudes. Epreuve facultative d'éducation physique : M. Herveux, proviseur du Lycée ; M. Aucouturier, maître auxiliaire d'éducation physique : M. Muzotte, Directeur d'école: Les épreuves se dérouleront au Lycée de Djibouti à partir du 24 mai 1963.